



REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Département de Meurthe-et-Moselle
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres restreint (phase candidature)
Référence :	A25070047
Date de mise en ligne :	Le mardi 16 septembre 2025 à 12:20:01
Date de clôture :	Le vendredi 07 novembre 2025 à 16:00:00
Titre :	Maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'opération de restructuration partielle du collège de Baccarat - Phase Candidatures
Descriptif :	Dans l'optique de répondre à l'évolution des besoins et des exigences en termes de services et équipements urbains dont il a la charge, le Département de Meurthe-et-Moselle envisage de mettre à disposition de la communauté éducative des bâtiments scolaires modernes, surs et adaptés aux besoins pédagogiques. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre de la Politique Collèges Nouvelles Générations (PCNG). C'est dans ce cadre que cette étude de programmation en vue de la restructuration et la rénovation du collège de Baccarat dans la commune de Baccarat a été initiée. Les principaux objectifs de l'opération sont les suivants : -La réorganisation partielle des pôles fonctionnels sur la base du référentiel du département, -La rénovation énergétique des bâtiments, -La mise en accessibilité de l'ensemble du collège. La structure pédagogique prévisionnelle cible un collège de 14 divisions sur une base de 32h/semaine. Il s'agit d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre de niveau ESQ+. Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle : 10,5M € TTC (TDC) Coût prévisionnel des travaux : 6,4M € H.T. (valeur janvier 2025). Mission de base : APS, APD, PRO, ACT, EXE (EXE complète sauf pour lot charpente, ascenseur et fondations spéciales, revêtements de sols et revêtements muraux (pour ces lots : mission VISA + descriptifs quantitatifs de ces lots au stade DCE)), DET et AOR. Sont comprises dans la mission de base : la mission CSSI, l'étude de calcul avec la réglementation thermique en vigueur au moment du dépôt du PC, la simulation thermique dynamique (STD) en phase APD avec réajustement en PRO, l'étude sur les dispositifs de récupération d'eau de pluie (alim. des sanitaires), la concertation avec les utilisateurs pour les aménagements paysagers. Missions

complémentaires : DIAG, ESQ (mise au point), OPC, MOD, DEM, TDS. Autres éléments de mission : Ass. à la constitution de dossier(s) de subvention (DSID, Fond Vert, agence de l'eau), étude relative à l'atteinte des objectifs du Décret tertiaire et ass. au suivi des conso sur durée de la GPA et préconisations en cas de non-atteinte de l'obj. fixé en PRO/DCE. Durée prévisionnelle du marché public : 60 mois (18 mois Études + 30 mois Travaux) incluse GPA.

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[24/10/2025 à 09:42:26] Bonjour. Serait-il possible d'avoir la liste exacte des pièces à remettre. Cordialement

[24/10/2025 12:40:09] Bonjour,

Afin de faciliter votre réponse à la consultation, je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble des documents disponibles sur la plateforme de dématérialisation, qui contiennent toutes les informations nécessaires. Ces documents vous permettront de déterminer précisément ceux dont vous avez besoin pour répondre au marché.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute question spécifique sur la consultation, mais l'ensemble des éléments est déjà consultable sur la plateforme.

Cordialement,

Le SCP

[13/10/2025 à 16:43:18] Pouvez-vous préciser l'étendue de la mission paysage ? Concerne t'elle uniquement l'aménagement de la cours ou une réflexion plus globale à l'échelle du site et de ces abords ?

[14/10/2025 14:43:00] Madame, Monsieur,

Suite à une question d'un opérateur économique, vous trouverez ci-après la réponse qui y apportée : la mission du paysagiste aura pour objet essentiel l'aménagement des cours intérieures du collège. Elle pourra toutefois s'étendre à l'aménagement du parvis avant du collège (côté avenue de la Chapelle) et du parking des professeurs/entrée des élèves, dans le cadre de la mise en accessibilité PMR de l'ensemble du site et de la gestion à la parcelle des eaux de pluies, à la condition d'un respect strict du budget dédié aux travaux.

Cordialement,

Le SCP

Questions / Réponses

[24/09/2025 à 16:25:21] Dans l'avis vous écrivez "le cabinet d'architectes [...] présentera ses 3 références et pour chacune, 1 illustration graphique maximum ainsi qu'un descriptif succinct par référence [...]. Soit 3 photos maximum".

Dans le PowerPoint en question, il est écrit, pour chaque référence : "Photo(s)".

Le premier me laissait supposer qu'une seule photo par référence pouvait être fournie, le second que l'on peut en donner plusieurs. Pourriez-vous clarifier ce point ?

[03/10/2025 10:57:25] Madame, Monsieur,

Suite à une question d'un opérateur économique, vous trouverez la réponse qui y est apportée :

Dans l'AAPC, le terme « photo » est à comprendre dans le sens de diapositive du powerpoint de présentation.

Ainsi il est demandé par référence 1 diapositive unique, soit pour les 3 références cumulées, 3 diapositives maximum.

Afin d'éviter toute ambiguïté, vous pouvez télécharger le powerpoint de « Présentation références powerpoint.V2 » dont le terme « photo(s) » a été supprimé.

Vous remerciant de l'intérêt porté à cette consultation ;

Sincères salutations,

Département de Meurthe-et-Moselle

Service de la Commande Publique

Tél. : 03.83.94.53.99

[23/09/2025 à 17:12:04] Bonjour,

Pouvez-vous svp nous donner plus de précisions sur la mission de concertation avec les usagers et les utilisateurs ?
Merci d'avance.

[06/10/2025 16:38:16] Madame, Monsieur,

Suite à une question d'un opérateur économique, vous trouverez ci-après la réponse qui y est apportée :

La mission de concertation avec les usagers concerne les aménagements paysagers. Elle consiste essentiellement à la consultation des représentants des utilisateurs, lors d'une réunion d'échange, du recensement de leurs besoins et aspirations et de la présentation pour avis d'une ou deux propositions lors d'une seconde réunion.

Vous remerciant de l'intérêt porté à cette consultation ;

Sincères salutations,

Département de Meurthe-et-Moselle

Service de la Commande Publique

Tél. : 03.83.94.53.99

Questions / Réponses

[23/09/2025 à 16:02:15] Bonjour

Les bureaux d'études Acoustique étant peu nombreux sur le secteur, pouvez-vous enlever la clause d'exclusivité pour les acousticiens s'il vous plaît ? En vous remerciant par avance pour vos retours. Cordialement.

[03/10/2025 10:12:33] Madame, Monsieur,

Suite à une question d'un opérateur économique, vous trouverez la réponse qui y est apportée :

Il est rappelé concernant cette consultation que la compétence acoustique n'est pas une compétence indiquée comme obligatoire dans l'avis d'appel public à candidature.

Toutefois, si les candidats souhaitent associer un acousticien spécialisé à leur équipe, ils devront veiller à ce que qu'un même bureau d'études acoustique ne soit pas présent dans plus de 3 équipes différentes, sous peine de rejet de l'ensemble des dossiers de candidatures ayant intégré l'acousticien.

Il est précisé que les maîtres d'œuvre lauréats du concours, pourront aussi recourir aux services d'un acousticien en phase d'études ou phase de suivi de chantier, par voie de sous-traitance déclarée ultérieurement, sans avoir à associer ce spécialiste dès le stade d'établissement des dossiers de candidature du concours.

Vous remerciant de l'intérêt porté à cette consultation ;

Sincères salutations,

Département de Meurthe-et-Moselle

Service de la Commande Publique

Tél. : 03.83.94.53.99

[18/09/2025 à 09:15:53] Bonjour,

Confirmez-vous que la date de rendu de la candidature est bien fixée le 7 novembre comme indiqué dans le RC ?

[18/09/2025 10:22:30] Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons que la date limite de réception des candidatures est fixée au vendredi 07 novembre 2025 à 16h selon les modalités fixées dans l'avis d'appel à candidatures.

Vous remerciant de l'intérêt porté à cette consultation ;

Sincères salutations,

Département de Meurthe-et-Moselle

Service de la Commande Publique

Tél. : 03.83.94.53.99

[17/09/2025 à 09:57:25] Bonjour, est-ce que la compétence "acoustique" est à intégrer dans le groupement?

Cordialement,

Questions / Réponses

[18/09/2025 17:31:43] Madame, Monsieur,

Suite à une question d'un opérateur économique, vous trouverez ci-après les éléments de réponse qui y sont apportés :

- la compétence acoustique n'est pas obligatoire au sein du groupement. Néanmoins, si cela vous semble pertinent pour répondre au mieux aux missions inhérentes à ce projet de restructuration, vous pouvez vous associer à un BE acoustique.

Vous remerciant de l'intérêt porté à cette consultation ;

Sincères salutations,

Département de Meurthe-et-Moselle
Service de la Commande Publique
Tél. : 03.83.94.53.99

[17/09/2025 à 09:56:13] Bonjour,

le RC est l'avis, est-ce que vous pouvez me confirmer qu'il n'y a pas d'autre document pour cet AO.

Vous en remerciant par avance, cordialement

[17/09/2025 14:17:35] Madame, Monsieur,

Suite à une question d'un opérateur économique, vous trouverez ci-après les éléments de réponse qui y sont apportés :

- effectivement, l'avis d'appel à candidatures comporte l'ensemble des éléments nécessaires à la présentation des dossiers de candidatures, il n'y a aucun autre document.

Vous remerciant de l'intérêt porté à cette consultation ;

Sincères salutations,

Département de Meurthe-et-Moselle
Service de la Commande Publique
Tél. : 03.83.94.53.99